



B.I.A

Madame, Monsieur,

Votre enfant a été admis en Seconde Générale et Technologique au Lycée Rouvière.

Nous lui offrons la possibilité de passer le B.I.A (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique) qui est le premier degré des différents diplômes qui permettent de piloter un avion.

Ce diplôme est préparé en dehors des heures de cours obligatoires.

La formation intègre des visites éventuelles de différents sites (aéroport, base aéronavale) et 4 vols de découverte.

Chacun doit comprendre qu'il s'agit d'une activité et donc d'**un travail supplémentaire** qui demandera un investissement et une assiduité équivalents aux autres enseignements obligatoires dès que la candidature aura été sélectionnée.

Les élèves seront sélectionnés sur la base de la demande qu'ils formuleront dans le dossier d'inscription.

Les élèves sélectionnés seront avisés individuellement par téléphone.

P.S : Pour tout renseignement complémentaire (administratif, pédagogique, annales, ...), vous pouvez consulter la documentation et les liens qui figurent sur le site du Lycée :

<http://www.ac-nice.fr/rouviere/>,

ou contacter le professeur responsable de l'option, M. HIMMELSPACH contact@webgate.fr

Le Proviseur

Christian GUEGUEN

Le Brevet d'Initiation Aéronautique

Qu'est-ce que le BIA ?

Le **BIA est un diplôme de l'Éducation Nationale** qui valide une culture générale dans le domaine aéronautique (connaissance des aéronefs, aérodynamique et mécanique du vol, météorologie, réglementation, navigation et sécurité, histoire, anglais...) et développe des valeurs humaines.



Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire aux cours de BIA, il faut en faire la demande au moment de la constitution des dossiers d'inscription au mois de juin !



Bénéfices du BIA

L'obtention du BIA apporte de **solides atouts** :

- ✦ Des connaissances en aéronautique qui aident à l'obtention du brevet de pilote privé (PPL) ainsi que pour le brevet de pilote de planeur (BPP, vol à voile).
- ✦ Une **expérience pratique** grâce aux différentes activités effectuées dans le cadre de la formation.
- ✦ Une **bourse** pouvant financer jusqu'à 60% du coût d'un brevet de pilote.
- ✦ Des connaissances techniques complémentaires de haut niveau, favorables à la future **poursuite d'étude** dans les domaines scientifiques.
- ✦ La constitution d'un groupe d'élèves motivés et soudés, qui prend goût aux études.

Activité facultative de vol

Pour illustrer cette formation, des vols d'initiation sont proposés dans le cadre d'une convention avec un aéroclub à Cuers.

Ces vols sont facultatifs. Ils nécessitent une autorisation parentale et une participation financière de 110 euros.

Les élèves font un à deux vols en place avant, en copilote, et un à deux vols en place arrière.

L'examen du BIA

L'examen se déroule au lycée vers la mi-mai. Il prend la forme d'un QCM de 100 questions qui portent sur cinq thèmes :

- ✦ Connaissance des aéronefs
- ✦ Aérodynamique et mécanique du vol
- ✦ Météorologie
- ✦ Règlementation, navigation et sécurité des vols
- ✦ Histoire de l'aéronautique et de l'espace.



- ✦ Une **épreuve facultative** est également proposée aux candidats, portant sur l'anglais aéronautique

Pour réussir l'examen, il faut obtenir au moins 50 bonnes réponses sur 100 questions.

